

Réunion du Conseil Municipal du 14 mars 2022  
20h00  
Convoqué le 9/03/2021

Présents : Mmes DUCRET Maïté, GUENICHE Lucie, GUIRIMAND Marie, MM. DAUTY Jean-Christophe, FERLIN Damien, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, GONTIER Hervé, JOUFFRAY Stéphane, MORIN Christian, SARTORE Dominique, SOARES Armindo, Mmes VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle.

Absents excusés : M. LAFOREST Jean-Daniel (procuration à Frédéric GENIN), Mme BEGUIN Fabienne (procuration à Christian MORIN), Mme D'AGATA Rachel (procuration à Franck GERBOUD), Mme Odile GIRBES (procuration à Mauricette VALLET), M. PINTER François (procuration à Jean-Christophe DAUTY), Mme LECOMTE Christine (procuration à Damien FERLIN), PLANÇON Dominique (procuration à Marie GUIRIMAND), SECCHI Virginie (procuration à Dominique SARTORE).

Absent : M. Michel DUC MAUGE

Madame Maïté DUCRET a été élue secrétaire

**1-Aprobation compte rendu du 7 février 2022 :**  
**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

**2- Tirage au sort jurés d'assises :**

Conformément à la réglementation : 6 noms sont tirés au sort à partir de la liste électorale

**3- Vote comptes administratifs 2020 : commune, eau, assainissement et réseau chaleur :**

Madame VIGNON présente les 4 comptes administratifs, Monsieur MORIN quitte la salle au moment des votes :

**- commune :**

La section de fonctionnement présente un excédent de de 1 171 737,59 € (dont 751 976,77 € d'excédent 2020 reporté)

La section d'investissement présente un déficit de 887 561,81 € (911 435,78 d'excédent 2020 reporté)

**Le résultat 2021 est de 284 175,78 €.**

**Le compte administratif 2021 de la commune est approuvé à l'unanimité.**

**- eau :**

La section de fonctionnement présente un excédent de 156 601,87 € (dont 97 484,10 € d'excédent 2020 reporté)

La section d'investissement présente un déficit de 31 168,23 € (95 974,85 € d'excédent 2020 reporté)

**Le résultat 2021 est de 125 433,64 €**

**Le compte administratif 2021 du budget eau est approuvé à l'unanimité.**

**- assainissement :**

La section de fonctionnement présente un excédent de 320 567,98 € (dont 308 494,11 € d'excédent 2020 reporté)

La section d'investissement présente un excédent de 94 124,07 € (dont 214 404,38 d'excédent 2020 reporté)

**Le résultat 2021 est de 414 692,05 €.**

**Le compte administratif 2021 du budget assainissement est approuvé à l'unanimité.**

**- réseau chaleur :**

La section de fonctionnement présente un excédent de 8 793,88 € (dont 53 582,28€ excédent reporté 2020)  
**Le résultat 2020 est de 8 793,88 €**

**Le compte administratif 2021 du budget réseau chaleur est approuvé à l'unanimité.**

**4- Approbation comptes de gestion : commune, eau, assainissement et réseau chaleur :**

**Les comptes de gestion 2021 sont approuvés à l'unanimité.**

**5- Affectation de résultats 2021 :**

**Commune :** il est proposé de solder le déficit d'investissement de **887 561,81€** et de reprendre le résultat de **284 175,78€** en fonctionnement

**Accord du conseil municipal à l'unanimité.**

- **Eau :** il est proposé de solder le déficit d'investissement de **31 168,23 €** en investissement et de reprendre le résultat de **125 433,64€** en fonctionnement

**Accord du conseil municipal à l'unanimité.**

- **Assainissement :** Il est proposé de reporter les excédents de **320 567,98 €** en fonctionnement et de **91 124,07 €** en investissement

**Accord du conseil municipal à l'unanimité**

- **Réseau chaleur :** : Il est proposé de reporter l'excédent de **8 793,88 €** en fonctionnement

**Accord du conseil municipal à l'unanimité**

**6- Budgets primitifs 2022 commune, eau, assainissement et réseau chaleur :**

Madame Isabelle VIGNON, adjointe en charge des finances et Monsieur Christian MORIN, Maire présentent les budgets primitifs.

\* **Commune :** Le budget primitif 2022 s'équilibre à **3 023 865,78€** en fonctionnement et à **2 947 761,81 €** en investissement, avec la capacité d'emprunt de 870 200€ sans augmentation de la fiscalité (voir point suivant) pour financer la signalétique (solde), l'aménagement/sécurité de l'avenue des pionniers du Vercors (dont Chaucidoux), l'aménagement de la Place Maurice FAURE (solde), la partie eaux pluviales de la mise en séparatif des réseaux (solde), le PLU (solde), l'achat de divers matériel, l'acquisition de la friche « Poncet » à l'EPORA, création salle de préparation physique pour le rugby et différentes études : suite aménagement de la friche « Cluze », vol libre.

Madame GUIRIMAND aurait souhaité, conformément à sa demande faite par mail à réception de la convocation du conseil municipal, avoir, en amont de la séance, un état écrit détaillé des projets d'investissement des lignes : 2312, 2313, 2315 et 238. Monsieur le Maire lui rappelle que la liste a été énoncée oralement lors de la commission des finances du mardi 8 mars à laquelle elle a assisté avec son colistier Monsieur DAUTY.

Monsieur DAUTY conseiller municipal récent suite à une démission, aurait souhaité une présentation plus accessible à un néophyte (sous forme de tableaux ou diagramme par exemple comme cela est fait dans le bulletin municipal). Il regrette l'absence de débat préalable sur les projets d'investissement.

Madame GUIRIMAND demande par qui sera subventionné la salle de préparation physique du rugby : les demandes seront faites auprès des financeurs habituels, Etat, Région, Département. Le SCR paiera également un loyer à la commune.

Madame GUIRIMAND regrette qu'aucun itinéraire piéton n'ait été prévu dans les travaux 2022, conformément à la phase 1 de l'étude urbaine réalisée. Monsieur le Maire répond que les études seront faites en 2022.

Devant la demande renouvelée de Mme GUIRIMAND et Mr DAUTY d'avoir des documents plus clairs en amont du vote du budget, Mr le Maire annonce que ce sera fait l'année prochaine.

**Le budget primitif de la commune 2022 est adopté par 18 voix pour et 4 abstentions (Mmes GUIRIMAND et PLANÇON, MM. DAUTY et PINTER).**

\* **Eau** : Le budget primitif 2022 s'équilibre à **356 442,64 €** en fonctionnement et à **274 493,23 €** en investissement (solde partie eau potable de la mise en séparatif rue Constant Abisset, rues perpendiculaires et Place Maurice FAURE) financés sans emprunt.

**Le budget primitif eau 2022 est adopté à l'unanimité**

\* **Assainissement** : Le budget primitif 2022 s'équilibre à **705 962,98 €** en fonctionnement et à **540 250,07 €** en investissement (solde partie assainissement de la mise en séparatif rue Constant Abisset, rues perpendiculaires et Place Maurice FAURE) financés sans emprunt.

**Le budget primitif assainissement 2022 est adopté à l'unanimité**

\* **Réseau chaleur** : Le budget primitif 2022 s'équilibre à **340 043,88 €** en fonctionnement, avec une augmentation des tarifs de 25% au 1<sup>er</sup> avril 2002 (voir point 8). Pas de prévisions d'investissement.

**Le budget primitif réseau chaleur 2022 est adopté à l'unanimité.**

**7- Vote du taux de contributions directes :**

Le Maire propose de reconduire les taux 2021 soit :

- TFPB : 37,59%
- TFPNB: 68,65%

**Accord du conseil municipal à l'unanimité.**

**8- Augmentation du tarif fourniture de chaleur et d'eau chaude (réseau chaleur) :**

Le Maire rappelle que la commune a repris en régie directe le réseau chaleur au 1<sup>er</sup> juillet 2020 et que ce réseau était déficitaire. En 2021, il y a eu de nombreuses pannes qui ont nécessité des réparations coûteuses.

Après présentation du compte administratif 2021 et du projet de budget primitif 2022, afin de parvenir à l'équilibre financier du service, il propose d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 une augmentation de 25% des tarifs de fournitures de chaleur et d'eau chaude soit :

\* Consommation R1 : 87,50 € HT /Mwh

\* Abonnement R2 : 62,74 € HT/Kw

Avec application des coefficients de révision précisée dans les contrats suivant la variation mensuelle des indices.

**Accord du conseil municipal pour appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 les tarifs suivants concernant la fourniture de chaleur et d'eau chaude « réseau chaleur » :**

\* Consommation R1 : 87,50 € HT /Mwh

\* Abonnement R2 : 62,74 € HT/Kw

Avec application des coefficients de révision précisée dans les contrats suivant la variation mensuelle des indices.

### **9- Travaux en forêt 2022 :**

Monsieur GONTIER présente les travaux 2022 proposés par l'ONF.

- entretien du parcellaire parcelle 32 à Musan pour un montant de 5 370€ HT
- passage lamier épareuse pour exploitation parcelle 18 (route des cerisiers à l'Echarasson) pour un montant de 1 000€ HT

Les coupes de bois des parcelles 33 et 34 viennent d'être vendues à l'amiable au prix de 5 138€, la parcelle 18 est inscrite à la vente aux enchères de printemps.

Sur proposition de l'ONF, un projet de mise en affouage est à l'étude pour l'automne 2022.

### **10- Etat d'assiette campagne 2023 :**

Sur proposition de l'ONF,

**Approbation du conseil municipal à l'unanimité pour inscrire la parcelle 32 (surface 20,72 ha, volume présumé 600 m3) à l'Etat d'Assiette de vente des coupes de l'année 2023**

### **11- Demande de subvention « Mercredis Sur Places » :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour solliciter une subvention du Département d'un montant de 3000,00€ dans le cadre des « Mercredis sur Places » été 2022.**

### **12- Servitude de passage (sécurité incendie école élémentaire) :**

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la sécurité incendie du bâtiment école élémentaire (propriété de la commune)/restaurant scolaire- médiathèque (propriété de la Communauté de Communes Royans Vercors), il est nécessaire d'acter un droit de passage piéton en vue de permettre aux occupants des services de restauration scolaire au rez de chaussée ainsi qu'aux utilisateurs de la médiathèque sise au 1er étage d'être évacués en cas d'incendie ou en cas d'urgence par les escaliers et le hall propriété de la commune.

Il propose de signer avec la Communauté de Communes Royans Vercors (CCRV) une convention de servitude de passage piéton dans le bâtiment cité ci-dessus. Il précise que les frais d'acte seront pris en charge par la CCRV.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer, dans le cadre de la sécurité incendie du bâtiment école élémentaire/restaurant scolaire- médiathèque une convention de servitude de passage piéton avec la CCRV qui sera établie par l'étude de maître ANDRE notaire à Saint-Jean-en-Royans.**

### **13- Questions diverses :**

Néant

Séance levée à 22h10.

